N° 13-604-MIF au catalogue — N° 058
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-0-662-07399-4

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses série technique

Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

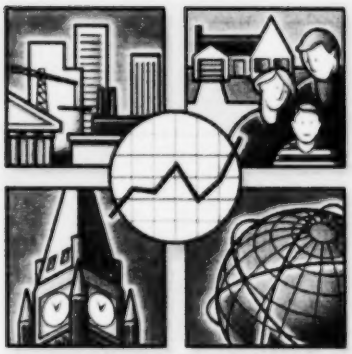

par Demi Kotsovos

Division des comptes des revenus et dépenses
21e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-3640

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

Le présent document porte sur le compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) élaboré par Statistique Canada. Le CSTC fournit une mesure économique de l'importance du tourisme du point de vue des dépenses, du produit intérieur brut et de l'emploi pour le Canada. Il permet une comparaison entre le tourisme et d'autres industries au Canada, les concepts et les méthodes utilisés reposant sur le cadre du Système canadien de comptabilité nationale. L'étude a révélé que le tourisme constitue un aspect important de l'économie très diversifiée du Canada. Le présent document comprend les résultats du CSTC pour l'année de référence 2002.

La présente étude a été préparée par le personnel de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Cette étude a été nancée par la Commission canadienne du tour isme.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux e. ences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" - "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.
♾

Ottawa
Octobre 2007

Nº 13-604-MIF nº 58 au catalogue
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-0-662-07399-4

Nº 13-604-MPB nº 58 au catalogue
ISSN : 1707-1720
ISBN : 978-0-662-05151-0

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-MIE no. 58)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre autorisation de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des ns d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des ns non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque n que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

2008-02999/

Table des matières

Sommaire 5
Compte satellite du tourisme du Canada, 2002. 6
Annexe A Concepts et définitions pour le compte satellite du tourisme du Canada 15
Annexe B Sources de données et méthodologie pour le compte satellite du tourisme du Canada 18
Annexe C Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada. 23
Annexe D Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada 25
Annexe E Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2002 26
Annexe F Produit intérieur brut et emploi pour les industries touristiques et non touristiques, Canada, 2002. . . . 27
Glossaire 28
Documents de référence 35
Série technique 36

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p provisoire
r rectifié
x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

Sommaire

- Le tourisme a représenté 2,2 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2002. Le PIB du tourisme aux prix de base a atteint 23,3 milliards de dollars, en hausse de 4,1 % par rapport à 2000.
- Le tourisme a été à l'origine de 611 100 emplois en 2002, et a représenté 3,9 % du total de l'emploi. Il s'agit d'une proportion à peu près similaire (augmentation de 0,1 %) à celle de 2000.
- La demande touristique au Canada a représenté 56,6 milliards de dollars en 2002, en hausse de 5,3 % par rapport à 2000.
- Les dépenses au chapitre du transport aérien ont diminué de 7,2 % par rapport au niveau de 2000, entraînant une baisse de 2,1 % des dépenses totales au chapitre du transport au cours de cette période.
- Les non-résidents ont été à l'origine de 18,1 milliards de dollars de dépenses touristiques au Canada, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2000.
- En 2002, plus des deux tiers des dépenses touristiques au Canada, soit 38,4 milliards de dollars, ont été le fait de Canadiens. Il s'agit d'une augmentation de 7,0 % par rapport à 2000.
- Les dépenses touristiques des Canadiens à l'étranger se sont chiffrées à 20,6 milliards de dollars, en baisse de 1,6 % par rapport à 2000.
- En 2002, les touristes canadiens ont dépensé davantage à l'extérieur du Canada que les touristes étrangers au Canada. Le déficit de la balance du tourisme a diminué, passant de 3,1 milliards de dollars en 2000 à 2,5 milliards de dollars.

Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

Introduction

Le Compte satellite du tourisme (CST) est devenu le cadre accepté au niveau international pour mesurer l'activité touristique dans l'économie. Le CST du Canada (CSTC) suit les lignes directrices internationales adoptées par la Commission statistique des Nations Unies[1] et dépend du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC).

À cet égard, le CSTC fournit des mesures de l'importance économique du tourisme, du point de vue des dépenses, du produit intérieur brut et de l'emploi, qui sont comparables avec des mesures similaires du SCENC pour l'ensemble de l'économie canadienne. Il permet en outre une comparaison avec d'autres industries, du point de vue de la production, de l'emploi, etc.

Le CSTC fournit un cadre cohérent permettant l'intégration et l'analyse des statistiques économiques pertinentes au tourisme, tant du point de vue de l'offre (industrie) que de la demande (touriste). Il définit en outre les biens et services touristiques, ainsi que les industries touristiques, et a contribué par conséquent à l'élaboration de statistiques sur le tourisme au Canada.

Enfin, le CSTC sert de base pour une gamme de produits statistiques connexes, y compris : i) les Indicateurs nationaux du tourisme, qui comprennent des données macroéconomiques trimestrielles à jour sur la situation du tourisme au Canada; ii) le Module des ressources humaines du tourisme, qui comprend des données annuelles détaillées sur les emplois et l'emploi dans les industries touristiques; iii) des études sur les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme.

Le présent rapport porte sur le CSTC pour l'année de référence 2002, et intègre les données finales des entrées-sorties les plus récentes. Des tableaux détaillés pour l'année 2002, ainsi qu'une brève description des concepts, des définitions, des sources et des méthodes, figurent en annexe. Le Guide du CSTC, qui doit paraître sous peu[2], fournit un aperçu plus exhaustif de la façon dont le compte est établi.

Croissance du tourisme de 2000 à 2002

Le PIB généré par le tourisme[3] a atteint 23,3 milliards de dollars en 2002, en hausse de 4,1 % par rapport à 2000. Cela représente 2,2 % du PIB pour l'ensemble de l'économie cette année-là. Les dépenses touristiques ont augmenté, atteignant 56,6 milliards de dollars en 2002, une hausse de 5,3 % par rapport à leur niveau de 2000. Le nombre d'emplois dans l'économie canadienne a augmenté de 3,5 % au cours de cette période, tandis que le nombre d'emplois liés au tourisme est demeuré relativement stable, à 611 100.

1. Voir *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*. Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes, Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.
2. Statistique Canada, à paraître, décembre 2007.
3. Tous les renvois au PIB sont aux « prix de base » (voir l'Annexe A). Tous les taux de croissance des séries libellées en dollars correspondent aux valeurs nominales.

Tableau 1 Produit intérieur brut du tourisme selon l'industrie, Canada

	Produit intérieur brut du tourisme		Taux de croissance	Répartition	
	2000	2002		2000	2002
	millions de dollars			pourcentage	
Transport	5 954	5 526	-7,2	26,6	23,7
Hébergement	5 246	5 708	8,8	23,4	24,5
Restauration	2 691	2 898	7,7	12,0	12,4
Autres industries touristiques[1]	3 466	3 786	9,3	15,5	16,2
Total des industries touristiques	17 357	17 919	3,2	77,5	76,8
Autres industries[2]	5 050	5 400	6,9	22,5	23,2
Total du produit intérieur brut du tourisme	**22 407**	**23 319**	**4,1**	**100,0**	**100,0**

1. Inclus les industries des services de loisirs et spectacles et des services d'agences de voyages.

2. Inclus les industries non touristiques produisant certains biens et services achetés par des touristes, y compris, les produits d'épicerie; les boissons alcoolisées achetées en magasin; les pièces, les réparations et le carburant de véhicules automobiles; les produits de toilette, etc.

Recul du transport aérien

Les bénéfices du transport aérien au Canada ont été beaucoup plus faibles en 2002 qu'en 2000. Déjà affectés par la demande accrue de billets à faible tarif et par la baisse de la demande de voyages en classe affaires, la demande de voyages aériens internationaux et le rendement de l'industrie ont été érodés davantage par les attaques terroristes du 11 septembre. L'adoption du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, en 2002, ainsi que les coûts accrus liés à la sécurité et aux assurances, après le 11 septembre, ont tous eu des répercussions sur les bénéfices nets de l'industrie. Le PIB du tourisme au chapitre du transport aérien, qui s'établit à 3,1 milliards de dollars, a chuté de 16,1 % par rapport à son niveau de 2000. Cela a eu pour résultat de faire diminuer de 7,2 % le PIB du tourisme pour l'ensemble de l'industrie du transport.

Le Graphique 1 ci-après, montre comment le transport aérien s'est comporté par rapport à l'ensemble du secteur du transport du point de vue des dépenses touristiques, du PIB et des emplois, au cours de la période de 2000 à 2002. La part du PIB du tourisme attribuable au transport a diminué de près de six points de pourcentage, s'établissant à 55,9 %, tandis que la part des emplois liés au tourisme attribuable au transport a diminué de quatre points de pourcentage, s'établissant à 64,9 %. Parallèlement, la part des dépenses touristiques au chapitre du transport aérien de passagers a diminué de trois points de pourcentage, s'établissant à 55 % du total pour le transport. Comme en font foi les dépenses au chapitre du carburant, des réparations et des pièces pour véhicules automobiles, les touristes ont utilisé dans une mesure beaucoup plus large leurs voitures. Ce mode de transport a connu une hausse de près de deux points de pourcentage en ce qui a trait à la part qu'il représente des dépenses touristiques au chapitre du transport.

Graphique 1 Proportion du transport aérien par rapport au total du transport, 2000 et 2002

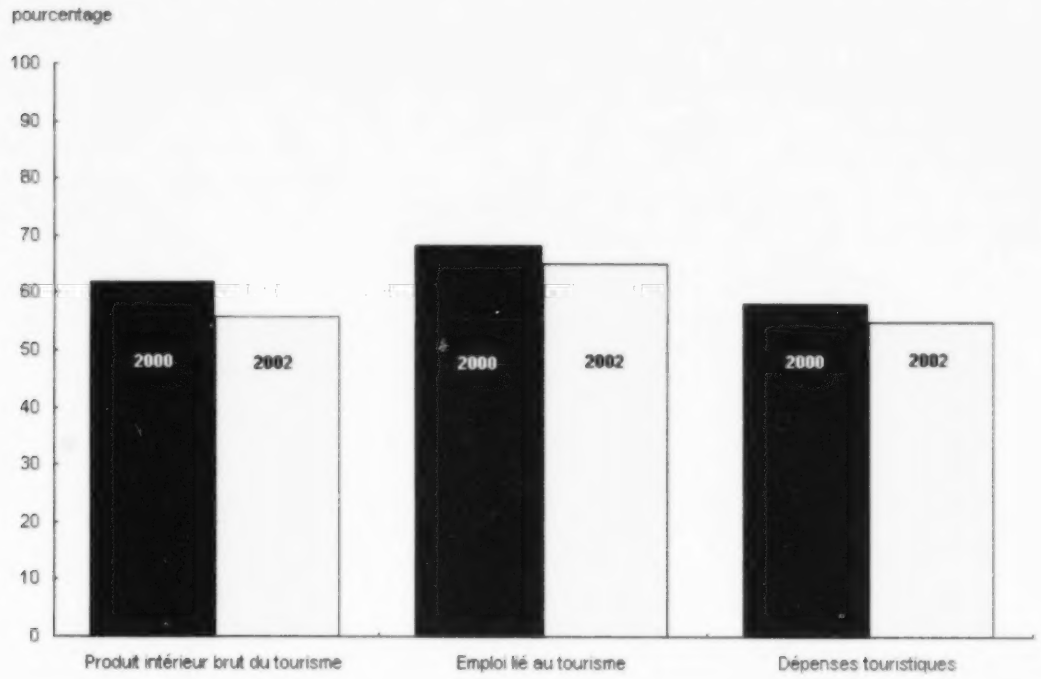

Le tourisme est demeuré un aspect important de l'économie canadienne

Le tourisme est demeuré un aspect important de l'économie canadienne. Sa contribution au PIB global en 2002 (2,2 %) s'est apparentée à la contribution combinée de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de la chasse. En fait, le tourisme a contribué davantage à l'économie canadienne que l'industrie de fabrication de véhicules automobiles, qui a représenté 1,3 % du PIB.

Un des objectifs du CSTC est de formuler l'ensemble de la contribution du tourisme dans l'économie. Dans le Graphique 2 plus bas, le PIB de diverses industries est comparé au PIB attribuable au tourisme, fondé sur les résultats du CSTC (voir l'Annexe F). Afin de permettre cette comparaison, l'apport du tourisme au PIB de chaque industrie est enlevé ce qui évite un double compte.

Graphique 2 Produit intérieur brut de certaines industries, aux prix de base, Canada, 2002

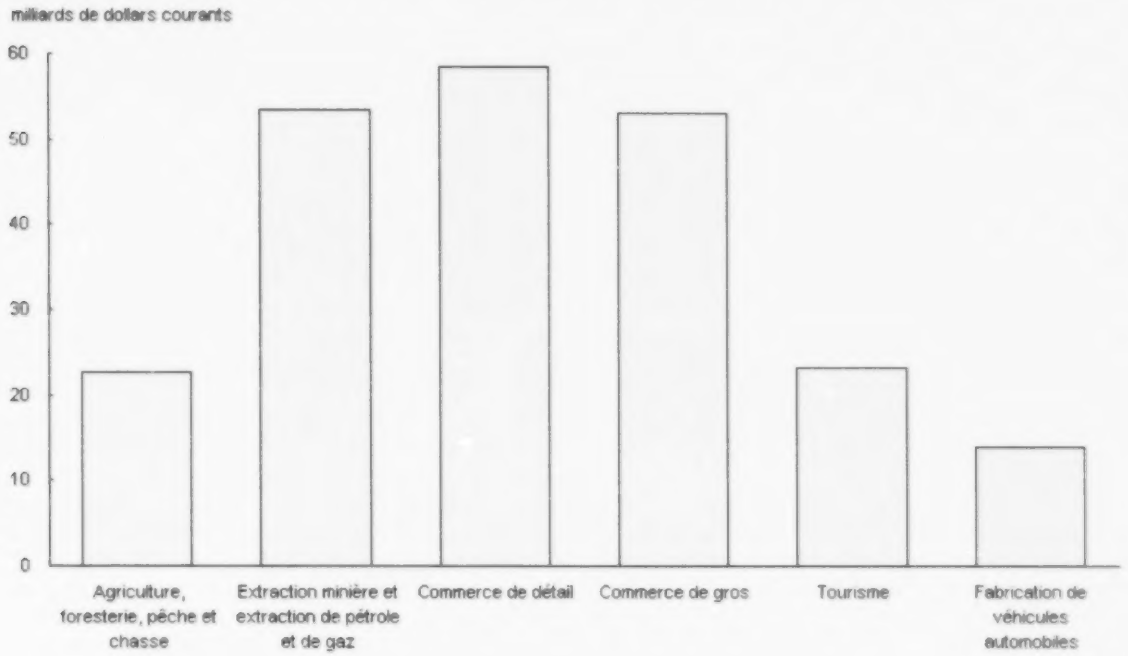

Hausse légère de l'emploi lié au tourisme

Le tourisme a généré 611 100 emplois et a représenté 3,9 % de tous les emplois au Canada en 2002. Il s'agit d'une hausse légère (+0,1 %) par rapport à 2000. Les activités touristiques ont été à l'origine du plus grand nombre d'emplois dans l'industrie de l'hébergement (160 500), l'industrie des services de restauration suivant de près au deuxième rang, avec 144 700 emplois. Environ 20 % des emplois générés par le tourisme sont allés aux industries non touristiques. Les activités touristiques de ces industries, et principalement celles de la fabrication, du commerce de gros et du transport en commun, ont entraîné la création de 120 800 emplois. Entre 2000 et 2002, l'emploi lié au tourisme dans l'industrie du transport a diminué de 8,9 % pour s'établir à 77 900 emplois, par suite des pertes enregistrées dans l'industrie du transport aérien.

Tableau 2 Emploi généré par le tourisme selon l'industrie, Canada

	Emploi du tourisme		Taux de croissance	Répartition	
	2000	2002		2000	2002
	milliers d'emplois			pourcentage	
Transport	85,5	77,9	-8,9	14,0	12,8
Hébergement	159,4	160,5	0,7	26,1	26,3
Restauration	143,2	144,7	1,0	23,5	23,7
Autres industries touristiques[1]	102,9	107,3	4,2	16,9	17,6
Total des industries touristiques	491,0	490,3	-0,1	80,5	80,2
Autres industries[2]	119,3	120,8	1,2	19,5	19,8
Total de l'emploi du tourisme	**610,3**	**611,1**	**0,1**	**100,0**	**100,0**

1. Inclus les industries des services de loisirs et spectacles et des services d'agences de voyages.

2. Inclus les industries non touristiques produisant certains biens et services achetés par les touristes, y compris, les produits d'épicerie; les boissons alcoolisées achetées en magasin; les pièces, les réparations et le carburant de véhicules automobiles; les produits de toilette etc.

Augmentation des dépenses touristiques au Canada

La demande touristique au Canada a atteint 56,5 milliards de dollars en 2002, en hausse de 5,3 % par rapport à 2000. Le transport a représenté la part la plus importante des dépenses, à 19,6 milliards de dollars, soit 34,6 % du total. Les autres biens et services touristiques (qui englobent les loisirs et spectacles, les services d'agences de voyages et les dépenses avant les voyages) venaient au troisième rang, à 16,7 %, en proportion des dépenses touristiques en 2002. Les dépenses en services d'hébergement ont augmenté de 8,7 % par rapport au niveau de 2000, atteignant 9,0 milliards de dollars, soit 15,9 % du total en 2002. Les dépenses, des Canadiens voyageant au Canada, au titre des biens et services non touristiques (vêtements, chaussures, souvenirs, articles d'épicerie, boissons alcoolisées achetées au détail, etc.) ont augmenté de 15,6 %, ces articles venant maintenant au deuxième rang en proportion des dépenses touristiques totales.

Tableau 3 Dépenses touristiques selon le bien ou le service, Canada

	Dépenses touristiques		Taux de croissance	Répartition	
	2000	2002		2000	2002
	millions de dollars			pourcentage	
Transport de passagers	19 981	19 553	-2,1	37,2	34,6
dont :					
transport aérien de passagers	11 597	10 761	-7,2	21,6	19,0
utilisation de voitures privées	5 566	5 741	3,1	10,4	10,1
Hébergement	8 277	8 998	8,7	15,4	15,9
Restauration	7 930	8 550	7,8	14,8	15,1
Autres biens et services touristiques[1]	8 875	9 434	6,3	16,5	16,7
Total des biens et services touristiques	45 063	46 535	3,3	83,9	82,3
Autres dépenses[2]	8 674	10 025	15,6	16,1	17,7
Total des dépenses touristiques	**53 737**	**56 560**	**5,3**	**100,0**	**100,0**

1. Inclus les dépenses pour les loisirs et spectacles, les services d'agences de voyages et les dépenses avant les voyages.

2. Inclus les dépenses effectuées par les touristes pour des biens et services non-touristiques (produits d'épicerie, boissons alcoolisées achetées en magasin, souvenirs, transport en commun, stationnement, etc.).

Tableau 4 Demande touristique au Canada

	Dépenses touristiques		Taux de croissance	Répartition	
	2000	2002		2000	2002
	millions de dollars			pourcentage	
Demande intérieure	35 925	38 444	7,0	66,9	68,0
dont :					
Canadiens voyageant au Canada	30 249	32 928	8,9	56,3	58,2
Canadiens voyageant à l'étranger[1]	5 676	5 516	-2,8	10,6	9,8
Demande internationale	17 812	18 116	1,7	33,1	32,0
Total de la demande touristique	**53 737**	**56 560**	**5,3**	**100,0**	**100,0**

1. Inclus les dépenses autres que de transport des Canadiens au Canada pour la partie intérieure d'un voyage vers une destination internationale, ainsi que les tarifs dans le cas des voyages internationaux utilisant un transporteur intérieur.

La demande intérieure compte pour les deux tiers des dépenses touristiques

Plus des deux tiers des dépenses touristiques en 2002 ont été attribuables à la demande intérieure, ce qui est légèrement supérieur à 2000. Les dépenses touristiques des Canadiens au pays se sont chiffrées à 38,4 milliards de dollars, en hausse de 7,0 % par rapport à 2000. Cela comprend les dépenses autres que de transport des Canadiens au Canada pour la partie intérieure d'un voyage vers une destination internationale, ainsi que les tarifs dans le cas des voyages internationaux utilisant un transporteur intérieur[4]. En 2002, 10 % de la demande

4. Les tarifs payés par les Canadiens pour des voyages internationaux utilisant un transporteur intérieur sont des paiements pour un service qui est produit au pays, et sont par conséquent inclus dans la demande intérieure.

touristique intérieure était le fait de Canadiens voyageant à l'étranger. Comme l'indique le Graphique 3 plus bas, la proportion la plus forte des dépenses intérieures est allée au transport, soit 14,7 milliards de dollars, ou 38,3 % des dépenses touristiques totales des Canadiens au pays. Les autres biens et services touristiques, soit les loisirs et spectacles, les agences de voyages et les dépenses avant les voyages, qui se sont chiffrés à 7,0 milliards de dollars (18,3 %), venaient au deuxième rang en proportion des dépenses touristiques intérieures. Les dépenses en services d'hébergement représentaient la proportion la plus faible, soit 12,2 %.

Graphique 3 Dépenses touristiques selon le bien ou le service, Canada, 2002

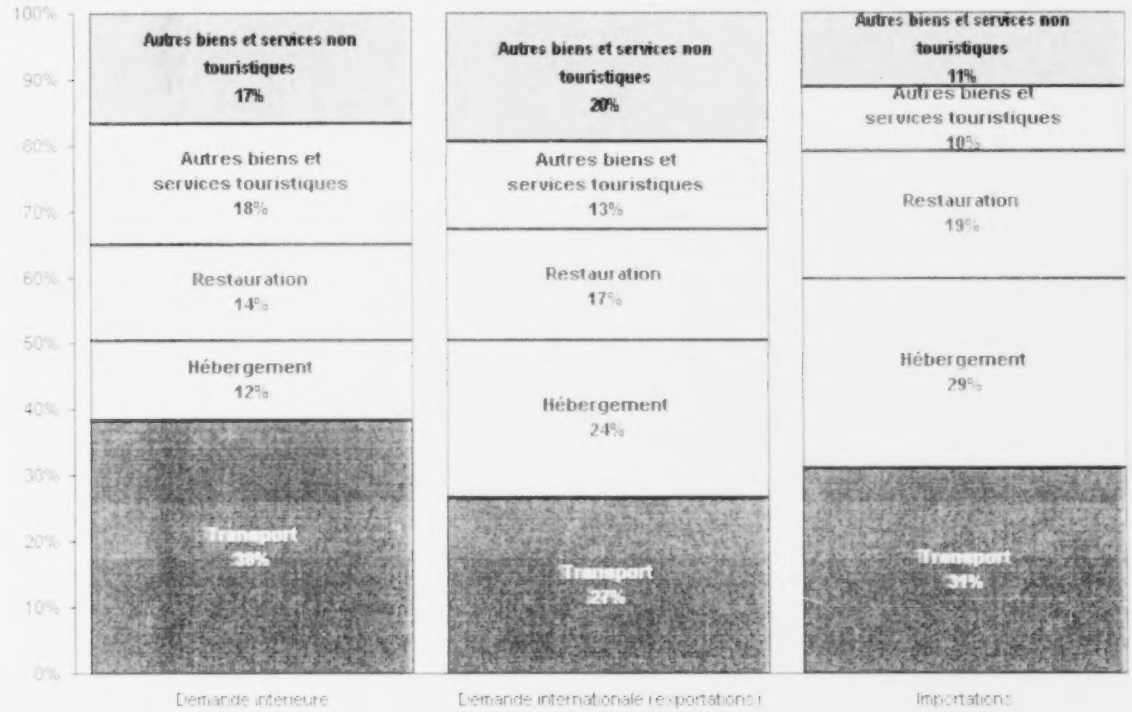

La hausse des dépenses internationales se poursuit

Les non-résidents ont été à l'origine de 18,1 milliards de dollars de dépenses touristiques au Canada, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2000. Plus de la moitié de ces dépenses sont allées au transport et à l'hébergement. Contrairement aux Canadiens qui voyagent au Canada, et qui dépensent moins au titre de l'hébergement, les touristes de l'extérieur du Canada ont consacré 26,6 % de leurs dépenses au transport et 23,9 % à l'hébergement. Ils se distinguent en outre des touristes canadiens du fait qu'ils dépensent davantage au titre des services de restauration et des « autres biens et services ».

Légère baisse des importations touristiques

En 2002, les Canadiens voyageant à l'étranger ont dépensé 20,6 milliards de dollars, soit 1,6 % de moins qu'en 2000. Les Canadiens ont dépensé davantage en voyages à l'extérieur du Canada que les étrangers au Canada. Le déficit de la balance du tourisme s'est établi à 2,5 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration par rapport au déficit de 3,1 milliards de dollars enregistré en 2000. La balance commerciale au titre du tourisme est le résultat de la comparaison des dépenses des Canadiens à l'étranger au chapitre du tourisme et de celles des non-résidents au Canada.

touristique intérieure était le fait de Canadiens voyageant à l'étranger. Comme l'indique le Graphique 3 plus bas, la proportion la plus forte des dépenses intérieures est allée au transport, soit 14,7 milliards de dollars, ou 38,3 % des dépenses touristiques totales des Canadiens au pays. Les autres biens et services touristiques, soit les loisirs et spectacles, les agences de voyages et les dépenses avant les voyages, qui se sont chiffrés à 7,0 milliards de dollars (18,3 %), venaient au deuxième rang en proportion des dépenses touristiques intérieures. Les dépenses en services d'hébergement représentaient la proportion la plus faible, soit 12,2 %.

Graphique 3 Dépenses touristiques selon le bien ou le service, Canada, 2002

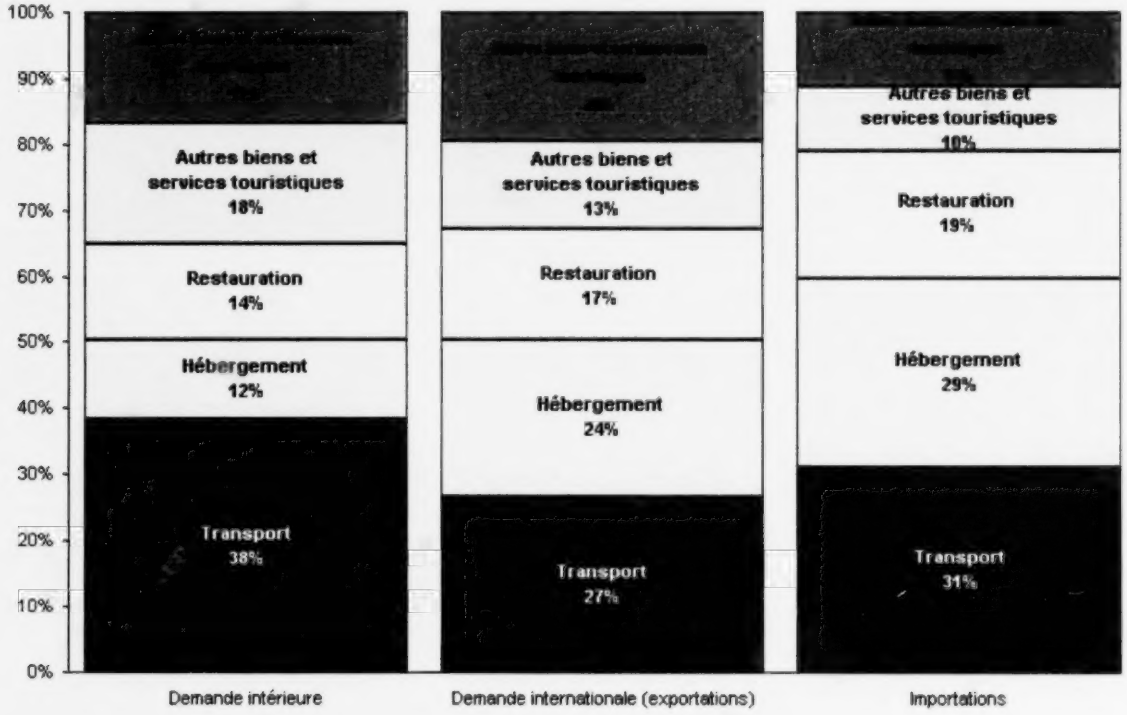

La hausse des dépenses internationales se poursuit

Les non-résidents ont été à l'origine de 18,1 milliards de dollars de dépenses touristiques au Canada, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2000. Plus de la moitié de ces dépenses sont allées au transport et à l'hébergement. Contrairement aux Canadiens qui voyagent au Canada, et qui dépensent moins au titre de l'hébergement, les touristes de l'extérieur du Canada ont consacré 26,6 % de leurs dépenses au transport et 23,9 % à l'hébergement. Ils se distinguent en outre des touristes canadiens du fait qu'ils dépensent davantage au titre des services de restauration et des « autres biens et services ».

Légère baisse des importations touristiques

En 2002, les Canadiens voyageant à l'étranger ont dépensé 20,6 milliards de dollars, soit 1,6 % de moins qu'en 2000. Les Canadiens ont dépensé davantage en voyages à l'extérieur du Canada que les étrangers au Canada. Le déficit de la balance du tourisme s'est établi à 2,5 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration par rapport au déficit de 3,1 milliards de dollars enregistré en 2000. La balance commerciale au titre du tourisme est le résultat de la comparaison des dépenses des Canadiens à l'étranger au chapitre du tourisme et de celles des non-résidents au Canada.

Contribution du tourisme aux industries touristiques

Les agences de voyages sont celles qui dépendent le plus du tourisme, 92,2 % des activités économiques de l'industrie étant le fait du tourisme. Les autres industries les plus touchées sont le transport aérien et l'hébergement. Le tourisme a été responsable de 78,7 % du PIB de l'industrie du transport aérien et a représenté 66,4 % des activités économiques de l'industrie de l'hébergement. Ces parts peuvent sembler faibles, mais l'industrie du transport aérien comprend les services de fret, et celle de l'hébergement, les repas et l'alcool servis à des résidents locaux (non touristes), ce qui diminue la part attribuable au tourisme. Les services de restauration, dont la contribution au PIB du tourisme est de 17,3 %, sont ceux qui dépendent le moins du tourisme, parmi les grandes industries touristiques.

Contribution du tourisme aux « industries non touristiques »

Plusieurs industries non déterminées comme des « industries touristiques » produisent des biens et des services qui sont achetés par les touristes, comme les articles d'épicerie, les souvenirs et d'autres marchandises vendues au détail. Les touristes ont dépensé 10,0 milliards de dollars en 2002 pour l'achat de ce type de biens et de services et ont consacré davantage d'argent à ces biens qu'à l'hébergement. Il s'agit d'une hausse de 15,6 % par rapport à 2000.

En 2002, ces « autres industries » ont été à l'origine de 23,2 % du PIB du tourisme, une hausse par rapport à 2000 où elles comptaient pour 22,5 %. Le tourisme a généré 120 800 emplois dans ces industries.

Conclusion et travaux à venir

Le CSTC sert à mesurer les répercussions du tourisme dans l'économie canadienne. Il montre qu'en 2002, le tourisme a continué de représenter un aspect important de l'économie canadienne, tant du point de vue de la production (PIB) que de l'emploi. Sa contribution à l'économie a dépassé celle d'autres industries importantes, comme la fabrication de véhicules automobiles. Le tourisme a aussi profité aux industries « non touristiques », comme le commerce de détail.

Le CSTC fournit aussi des repères détaillés selon l'industrie et le bien et service, qui sont maintenant intégrés sur une base biennale régulière dans les Indicateurs nationaux du tourisme (INT). Par ailleurs, il fournit les ratios détaillés des biens et services touristiques et de l'industrie touristique qui sont appliqués au Module des ressources humaines (MRH), ainsi qu'à l'étude des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme. Les résultats du CSTC de 2002 ont déjà été intégrés dans les INT et dans l'étude des recettes des administrations publiques, et ils le seront bientôt dans le MRH (novembre 2007).

Le CSTC n'est pas une construction analytique/statistique statique. Tout comme le tourisme, qui est un phénomène en constante évolution, les comptes satellites du tourisme changent constamment. Les concepts et définitions sous-jacents font l'objet d'un examen et d'un rajustement périodiques, les sources de données étant constamment élargies et améliorées, et les classifications étant adaptées aux industries et aux biens et services nouveaux et émergents à l'occasion. En fait, récemment, et compte tenu en partie de cet environnement en constante évolution, plusieurs recommandations ont été proposées pour le CST[5]. Il s'agit notamment de la mise à jour des concepts, des définitions, des biens et services et des industries devant être inclus dans le CSTC.

En 2005, par exemple, une nouvelle enquête sur les voyages au Canada a été mise en œuvre. Cette enquête comprend une nouvelle définition opérationnelle du tourisme, qui n'a pas encore été intégrée dans le CSTC[6]. Par ailleurs, les lignes directrices internationales concernant le système de statistiques sur le tourisme et le Compte satellite du tourisme proprement dit sont en voie d'être révisées et mises à jour (révision prévue en mars 2008). De

5. Voir *Étude du compte satellite du tourisme du Canada : document stratégique de la CCT, phase II*, Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, 31 mai 2005.

6. La nouvelle définition du tourisme utilisée dans l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada menée par Statistique Canada a été modifiée, afin d'inclure toutes les « visites à l'extérieur de la ville » de plus d'une journée et de moins d'une journée sur une distance de plus de 40 kilomètres du domicile.

même, les recommandations internationales concernant la comptabilité nationale et la balance des paiements, deux éléments qui servent à guider le cadre et les principes du Système des comptes économiques nationaux du Canada sur lesquels le CSTC est fondé, sont en voie d'être révisées (aussi prévu en mars 2008).

Les travaux à venir relativement au CSTC suivront sans doute en partie l'évolution des cadres et des principes des comptes satellites du tourisme, ainsi que les sources de données nouvelles et/ou améliorées. La prise en compte des avantages et des coûts de l'amélioration de ce cadre analytique intégré pour les statistiques sur le tourisme, ainsi que les contraintes de ressources et de temps, joueront aussi un rôle clé.

Annexe A Concepts et définitions pour le compte satellite du tourisme du Canada[7]

Concepts

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) est fondé sur les principes comptables du Système de comptabilité nationale. Ce système reconnu au niveau international représente un cadre intégré de statistiques qui permet la mesure de la production économique d'un pays. Il fait état de la structure de l'économie et de la contribution de chaque industrie.

Les comptes satellites, comme le CSTC, comportent la même structure et les mêmes principes que les comptes nationaux, mais ils sont élaborés à titre de prolongement du système de comptabilité nationale, de là leur nom de « satellites ». Le domaine visé par le compte satellite ne se retrouve généralement pas de façon explicite dans le compte de base, nécessitant ainsi un calcul spécial. Les comptes satellites ont tendance à mettre l'accent sur des aspects particuliers, sociaux ou économiques, comme le tourisme, le transport ou l'environnement. Leur présentation et leur conformité aux principes comptables au niveau national permettent aux analystes de les comparer (ou le domaine qu'ils visent) avec l'ensemble de l'économie, selon la mesure du SCN. Le compte satellite du tourisme permet donc de répondre à la question concernant l'importance du tourisme au Canada.

Dans le cas du compte satellite du tourisme, les tableaux des entrées-sorties (E-S) du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) jouent un rôle particulièrement important. Ces tableaux mesurent et analysent l'activité productive de l'économie, en mettant l'accent sur les producteurs et les acheteurs de biens et de services dans les diverses industries. Ils montrent la production totale et l'utilisation des biens et services selon l'industrie, ainsi que les coûts primaires (ou entrées) liés à la production des biens et des services. Toutefois, le tourisme n'est pas une industrie identifiée à l'intérieur du SCENC, il dépend des achats des consommateurs, en tant que touristes, plutôt que de la production de certains biens et services. Par conséquent, l'élaboration du CSTC nécessite de fractionner les industries en composantes touristiques et non touristiques. En agrégeant la valeur ajoutée pour chaque composante du tourisme, on peut calculer le PIB du tourisme.

Définitions

La définition du **tourisme** telle qu'énoncée au niveau international est au centre du CST et s'exprime par : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité » [8] Il comprend les voyages d'affaires, les voyages d'agrément et les voyages pour des motifs personnels, comme pour visiter des amis et des parents, des motifs religieux ou un traitement médical.

Le concept **d'environnement habituel** fait référence à l'endroit où la personne réside et travaille ou étudie et comprend les endroits habituellement fréquentés. La norme internationale ne précise pas cette notion, ce qui permet aux divers pays d'adapter le concept du tourisme à leur propre situation. Au Canada, on a défini le concept « hors de l'environnement habituel » à des fins opérationnelles comme le territoire s'étendant à plus de 80 kilomètres du domicile[9] Lorsque l'on franchit une frontière internationale, néanmoins, cela est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

Dans le CST, les personnes qui s'adonnent au tourisme sont appelées **visiteurs**. Celles qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité sont appelées touristes, tandis que celles qui ne passent pas de nuit dans le lieu visité sont appelées visiteurs d'un jour. Dans le CSTC tous les visiteurs sont considérés comme des **touristes**, peu importe s'il s'agit de visiteurs d'un jour ou de personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité.

7. Cette annexe présente une brève description des concepts et des définitions. Une discussion complète des concepts, des définitions, des classifications et des sources et méthodes utilisés pour élaborer le CSTC est présentée dans le *Guide du Compte satellite du tourisme du Canada*, (à paraître en décembre 2007).

8. Voir le *Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel*, Organisation de coopération et de développement économique, Bureau de statistique des Communautés européennes, Organisation des Nations unies et Organisation mondiale du tourisme, mai 2001, para. 2.1, p. 13.

La **demande touristique** est définie sur la base des dépenses totales des touristes en biens et services de production intérieure. Cela comprend toutes les dépenses effectuées par les visiteurs d'un jour et les personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité qu'il s'agisse de Canadiens ou de non-résidents. La demande touristique totale peut être répartie en deux composantes, la demande intérieure et la demande internationale. La **demande intérieure** inclut les dépenses liées à l'activité touristique effectuées dans le Canada par des résidents du Canada. Dans le cas du transport aérien, la partie intérieure d'un vol à destination de l'extérieur du Canada est aussi incluse dans la demande intérieure. La **demande internationale,** qui peut aussi être désignée comme **les exportations,** correspond aux dépenses effectuées par les non-résidents au Canada au titre du tourisme. Les dépenses des entreprises, des gouvernements et des particuliers au titre du tourisme sont incluses dans tous les types de demande. Le CSTC sert aussi à calculer les dépenses au titre des **importations touristiques au niveau international,** ce qui correspond aux dépenses effectuées par les Canadiens à l'extérieur du pays.

Un **bien ou service touristique** en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Ainsi, le transport aérien de voyageurs serait un service touristique, tandis que les produits d'épicerie, même s'ils sont achetés à l'occasion par des touristes, ne sont pas considérés comme des biens touristiques. Un autre exemple est les repas au restaurant qui sont considérés comme des biens et services touristiques parce qu'ils sont habituellement achetés par des touristes, même si les principaux clients des restaurants sont des résidents locaux. Au Canada, les biens et services touristiques comprennent aussi les biens achetés aux seules fins d'un voyage (p. ex., autocaravanes, tentes-roulottes et valises). Ces dépenses précédant un voyage sont comprises étant donné que la plupart des items qui les composent sont achetés dans le but de faire un voyage touristique. Bien entendu, ces items peuvent aussi servir à des fins non touristiques, mais de façon beaucoup plus restreinte. Voir l'annexe C pour la liste des biens et services touristiques du CSTC.

Le tourisme englobe toute une gamme d'industries et des parties d'industries ainsi que de biens et services qu'elles produisent. Une industrie est un groupe d'établissements qui se livrent à la production de biens et services similaires pour les entreprises et les particuliers. La définition d'une **industrie touristique** est une industrie où l'absence du tourisme aurait un impact direct sur son niveau d'activité qui s'en trouverait sensiblement réduit. Certaines industries sont considérées comme touristiques, même si une portion relativement importante de leur production peut être attribuée à des non touristes. Les services de restauration et les loisirs et divertissements en sont des exemples. Ces industries sont incluses puisque leur niveau d'activité se trouverait sensiblement réduit en l'absence du tourisme. Voir l'annexe D pour une liste des industries touristiques du CSTC.

Il existe un autre définition importante à prendre en compte dans le cadre de la mise en oeuvre du CSTC, à savoir celle de **l'offre touristique.** Il s'agit de la production totale de biens et de services touristiques achetés par des touristes et des non touristes au Canada. Les Canadiens achètent aussi des biens et services à l'extérieur du Canada, mais ces derniers ne sont pas inclus dans l'offre touristique. Contrairement aux tableaux d'E-S, dans lequels l'offre d'un bien ou d'un service est toujours égale à la demande, l'offre de biens et de services touristiques dépasse généralement la demande touristique, conformément à la définition du CSTC. Cela vient de ce que l'offre touristique comprend la production totale de biens et de services touristiques, peu importe si ceux-ci sont achetés par un touriste ou non. Supposons, que 100 unités d'un bien ou service touristique (p. ex., de services d'hébergement) soient produits dans une économie donnée (c.-à-d. l'offre touristique totale de services d'hébergement =100). Cette offre touristique de services d'hébergement peut être achetée soit par des touristes ou des non touristes. Si 90 de ces unités sont achetées par des touristes, la demande touristique sera égale à 90 unités et le ratio de biens et services (ratio de la demande par rapport à l'offre touristique) pour les services d'hébergement sera 90 % (90/100). Ce qui reste des unités, soit 10 %, sera acheté par les non touristes.

9. La définition opérationnelle du tourisme a changé depuis l'année de référence 2002. À partir de 2005, l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) a été remplacée par l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC). Une différence importante touche la définition opérationnelle du tourisme. Dans l'EVRC, le tourisme est défini comme étant tous les voyages d'une journée « à l'extérieur de la ville » et à quarante kilomètres ou plus du domicile, ainsi que tous les voyages d'une nuit ou plus « à l'extérieur de la ville ». Les exceptions à l'égard des voyages pour se rendre au travail, aux études, à des fins militaires et de la migration subsistent. Les voyages effectués sur une base régulière (c.-à-d., au moins une fois par mois) sont désormais exclus du tourisme pour mieux rendre compte de la notion « hors de l'environnement habituel ». Une explication plus détaillée exprimant les différences entre l'EVC et l'EVRC est disponible dans le site web de Statistique Canada www.statcan.ca.

Le **ratio de biens et services touristiques** est utile pour mesurer la proportion d'un bien ou d'un service acheté par les touristes. Dans l'exemple présent, 90 % des services d'hébergement est acheté par les touristes. Ce ratio sert aussi au processus de validation des données et plus particulièrement, au rapprochement des estimations de la demande et de l'offre touristiques, et sert à mesurer la proportion de l'emploi d'une industrie qui est générée par le tourisme.

Le **PIB du tourisme** est défini comme la valeur de production, sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région (p. ex., le Canada), de biens et de services achetés par des touristes. Dans le CSTC, le PIB du tourisme est calculé aux prix de base, selon la même méthode d'évaluation que dans les tableaux d'E-S du SCENC. On mesure uniquement le PIB direct, par opposition au PIB indirect. Le PIB indirect se rapporte aux effets en amont de l'activité économique (p. ex. la fabrication de linge de lit et de toilette destiné aux hôtels). Même si ces effets indirects sont importants, ils dépassent la portée du CSTC, celui-ci étant axé sur le PIB découlant de la production de biens et de services consommés directement par les touristes. Les effets indirects peuvent toutefois être calculés à partir de modèles d'impact économique fondés sur le CSTC. Le PIB du tourisme est estimé selon l'approche de la somme des revenus. (c.-à-d. le rendement de la main-d'œuvre et du capital dans la production) attribuables au tourisme. Les composantes comprennent les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail, le revenu mixte et les autres excédents d'exploitation (y compris les bénéfices et l'amortissement).

L'**emploi lié au tourisme** est une mesure du nombre d'emplois détenus par les travailleurs autonomes, les employés et les travailleurs familiaux non rémunérés dans les industries touristiques et non touristiques. L'emploi généré par le tourisme comprend uniquement les emplois directement attribuables au tourisme. Ainsi, pour l'industrie des services de restauration, seuls les emplois directement reliés au tourisme sont dénombrés dans le CSTC comme des emplois générés par le tourisme ou attribuables au tourisme. Par contre, les emplois générés par l'industrie de l'agriculture pour la production destinée aux services de restauration (emplois indirects) ne sont pas inclus.[10]

10. Il convient de souligner, que dans le CSTC le volet des ressources humaines est restreint, l'emphase est mise surtout sur les agrégats monétaires de l'offre et de la demande liées au tourisme et sur la mesure du PIB généré par le tourisme. De ce fait, le CSTC présente uniquement le nombre d'emplois et le revenu du travail directement attribuables au tourisme. La dimension des ressources humaines est toutefois abordée dans le Module des ressources humaines (MRH). Pour plus de détails, voir le *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme*, mise à jour jusqu'en 2005, série technique no. 55, no. 13-604 au catalogue, mars 2007.

Annexe B Sources de données et méthodologie pour le compte satellite du tourisme du Canada[11]

Sources de données

Il existe plusieurs sources principales de données pour le CSTC. Les estimations de la demande sont calculées à partir de deux grandes sources : l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI), qui sont effectuées par Statistique Canada. L'EVC fournit les données relatives aux dépenses touristiques intérieures des entreprises et des particuliers, selon la province et le territoire. Elle fournit en outre des renseignements qui permettent de déterminer les raisons des visites dans une région, la durée des séjours et les activités sur place. L'enquête constitue un supplément mensuel de l'Enquête sur la population active (EPA). Elle comprend les dépenses totales au titre du tourisme, à l'intérieur d'une région donnée, ainsi qu'au niveau interprovincial (exportations et importations interprovinciales). Toutefois, elle ne comporte pas de données sur l'origine des voyageurs dans le cas des territoires, mais seulement sur la destination. On a recours aux statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), ainsi qu'aux données sur l'offre des entrées-sorties, pour combler cette lacune. Les estimations relatives aux dépenses précédant un voyage sont tirées des données sur le commerce et la fabrication.

L'EVI fournit les données sur la demande des non-résidents (de façon distincte pour les États-Unis et pour les autres pays) au Canada, ainsi que des importations touristiques (dépenses des Canadiens à l'étranger). Cette enquête a été entreprise au départ pour fournir des estimations relatives à la balance internationale des paiements du Canada.

Des estimations de l'offre touristique sont calculées à partir des tableaux des entrées-sorties de Statistique Canada, tout comme le PIB et ses composantes : revenu du travail, revenu mixte et excédents d'exploitation. Les tableaux des entrées-sorties sont élaborés sur la base de plusieurs matrices importantes de données qui servent à enregistrer les entrées (ce qui est nécessaire pour produire un bien ou un service) et les sorties (les biens et les services fournis). Le tableau des sorties montre l'offre de divers biens et services selon l'industrie, ce qui permet le calcul de l'offre touristique. Les tableaux des entrées-sorties fournissent en outre une matrice de la valeur ajoutée ou du PIB. Les données sur l'emploi sont tirées des Comptes canadiens de productivité du SCENC. Ces comptes comprennent des renseignements sur l'emploi qui sont tous fondés sur les principes du SCN et qui utilisent les industries des E-S. Au niveau agrégé, le nombre d'emplois compris dans cette base de données est étalonné en fonction de l'Enquête sur la population active (EPA). La répartition de ces emplois dans les industries, toutefois, est fondée principalement sur les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, néanmoins, d'autres sources de données d'enquête sur les industries et de données administratives sont aussi utilisées.

Méthodologie

Le CSTC vise à mesurer l'activité économique du tourisme, y compris le PIB du tourisme, l'emploi, la demande et l'offre. À cette fin, le CSTC utilise les données sur la demande des enquêtes sur les voyages (c.-à-d. l'EVC et l'EVI) et calcule la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi. Toutefois, les données de source pour le tourisme diffèrent, certaines étant fondées sur les détails relatifs aux biens et services, tandis que d'autres reposent sur les détails relatifs aux industries. C'est donc dire que les données sur la demande de l'EVC et de l'EVI sont constituées à partir des détails relatifs aux biens et services, tandis que les données sur le PIB et l'emploi utilisent des ventilations selon l'industrie. Il faut donc établir un lien entre les biens et services et les industries. L'offre, qui peut être calculée sur la base des détails relatifs aux biens et services ou des détails relatifs à l'industrie, est le facteur qui sert à lier ces variables. Comme il est indiqué ci-dessous, un ratio de la demande et de l'offre peut être calculé pour chaque bien et service. Ce ratio est par la suite placé dans le contexte des industries, afin que le PIB du tourisme et l'emploi lié au tourisme puissent être estimés à partir des données comprises dans les enquêtes sur la demande.

11. Il s'agit ici d'un résumé des sources et méthodes utilisées dans le CSTC. Un examen complet des sources et méthodes utilisées dans le CSTC est fourni dans le *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, (à paraître en décembre 2007).

Offre

Les tableaux d'E-S sont le point de départ du calcul de l'offre, qui comptabilisent de façon détaillée toutes les industries de l'économie et tous les biens et services qu'elles produisent. La première étape consiste à déterminer les industries qui fournissent des biens et services touristiques à des visiteurs (voir l'annexe C pour une liste complète des industries touristiques). Toutefois, les catégories d'industries comprises dans les tableaux des entrées-sorties ne sont pas suffisamment détaillées pour le CSTC[12]. Par exemple, les tableaux des E-S ne produisent des estimations que pour l'ensemble de l'industrie de la restauration. Dans le cadre du CSTC, on doit subdiviser cette industrie, à partir des renseignements découlant des calculs détaillés des E-S, selon les industries auxiliaires, étant donné que certaines de ces industries auxiliaires ne sont peut-être pas incluses dans le compte du tourisme. Par exemple, deux des industries auxilliaires faisant partie de l'industrie des services de restauration sont les services de mets à emporter et les traiteurs. Les services de mets à emporter sont considérés comme une industrie touristique et leur offre est incluse dans les estimations. Les traiteurs sont laissés de côté, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme une industrie touristique. De même, seuls les biens et services touristiques sont conservés pour le calcul de l'offre totale. Autrement dit, seuls les produits des services de mets à emporter qui sont achetés par des touristes sont conservés (c.-à-d. les repas), tandis que les biens et services non touristiques sont supprimés (p. ex. les redevances).

Une fois que l'on a déterminé les industries auxiliaires du tourisme et les biens et services touristiques, on calcule les proportions de l'offre. Les proportions de l'offre sont égales à la partie de la production totale d'un bien ou d'un service attribuable à une industrie auxiliaire à l'intérieur d'une industrie. Par exemple, si deux industries auxiliaires sont responsables chacune de la moitié de l'offre de repas de l'industrie, les proportions de l'offre seront égales à 50 % pour ces produits dans chacune des industries auxiliaires. Ces proportions sont utilisées plus tard pour répartir la demande entre les industries. Il convient de souligner que les taxes sont ajoutées à toutes les estimations de l'offre obtenues à partir des tableaux d'E-S, afin de transposer les données aux prix à la production en données aux prix d'achat, c'est-à-dire ceux utilisés pour calculer la demande.

Demande

Le calcul de la demande touristique dans le cadre du CSTC commence avec les données de l'EVC et de l'EVI. La première étape consiste à répartir les détails relatifs aux biens et services compris dans les enquêtes entre les détails utilisés pour les tableaux d'E-S, afin de permettre un rapprochement approprié de la demande et de l'offre. Pour certains biens et services, les données d'enquête existantes comportent suffisamment de détails. Par exemple, les données sur les biens et services du transport sont suffisantes pour répartir ces biens et services entre leurs contreparties des E-S. Dans le cas de l'hébergement, les données relatives au nombre de nuits passées dans différents types d'hébergement sont disponibles à partir des enquêtes et sont utilisées pour répartir les biens et services entre les classifications des E-S. Les données des comptes nationaux sur les dépenses des particuliers servent à répartir les biens et services restants à l'intérieur de la structure des E-S.

Une fois que la demande touristique est calculée à partir des mêmes biens et services que l'offre, les proportions de l'offre sont utilisées pour répartir la demande entre les industries auxiliaires. Comme il est mentionné ci-dessus, si 50 % des repas ont été fournis par une industrie auxiliaire, cette industrie auxiliaire se voit attribuer 50 % de la demande. Une fois que les données sur la demande sont réparties entre les industries, on calcule les ratios de la demande et de l'offre pour chaque industrie. Ces ratios correspondent simplement à la demande touristique totale d'une industrie divisée par l'offre touristique totale de cette industrie. Ils indiquent quelle portion de la production d'une industrie peut être attribuée à l'activité touristique. Ainsi, si le ratio de la demande et de l'offre d'une industrie est égal à 40 %, cela correspond à la proportion de la production totale de l'industrie qui est attribuable au tourisme. Ces ratios de la demande et de l'offre sont utilisés par la suite pour calculer le PIB du tourisme et l'emploi lié au tourisme.

12. Il se peut parfois que même au niveau le plus détaillé disponible des données des entrées-sorties, soit les données « W » ou données au niveau des feuilles de travail, les estimations d'une industrie ne soient pas suffisamment détaillées pour le CSTC. Dans pareil cas, les données d'enquêtes sont utilisées.

Afin d'accroître les possibilités d'analyse des données, la demande est répartie entre la demande intérieure et la demande des non-résidents (demande internationale ou exportations) à partir des données de l'EVC et de l'EVI. Des données sont aussi calculées pour les importations internationales. La disponibilité de données sur les exportations et les importations permet le calcul de la balance commerciale du tourisme pour Canada.

Plusieurs éléments ont été ajoutés aux données d'enquête, afin de permettre une estimation plus complète de la demande touristique (voir le tableau B1). Le premier calcul consiste à inclure les dépenses des Canadiens, autres que pour les tarifs de transport, effectuées sur le tronçon canadien d'un voyage vers une destination à l'extérieur du pays (la partie intérieure des voyages internationaux). Ces dépenses ne figurent pas dans les données publiées de l'EVC. Par exemple, dans le cas d'une personne qui se rend à New York à partir de Winnipeg en passant par Toronto, les dépenses liées à la portion du voyage entre Winnipeg et Toronto sont ajoutées aux données d'enquête publiées. Un deuxième calcul consiste à inclure les tarifs de transports payés par les Canadiens pour un vol à l'étranger sur un transporteur canadien (billets achetés auprès d'un transporteur canadien pour des voyages internationaux). Étant donné que ces services font partie de la production intérieure ils sont inclus dans la demande intérieure.

On procède à un autre calcul afin d'inclure les dépenses touristiques intérieures effectuées par les résidents des territoires, qui sont exclues de l'EVC. Des données sur l'offre (revenus) sont disponibles pour tous les biens et services touristiques, à partir des tableaux d'E-S des territoires. La demande internationale est calculée à partir de l'EVI, et la demande interprovinciale (c.-à-d. les dépenses des résidents des dix provinces qui visitent les territoires) est calculée à partir de l'EVC. La demande intérieure des territoires est calculée à partir des données de l'EDM, qui comprend des estimations des dépenses en biens et services touristiques, comme l'hébergement et les repas et boissons[13].

Tableau B1 Rapprochement des enquêtes sur les voyages et de la demande touristique du Compte satellite du tourisme, Canada

	2002
	millions de dollars
Dépenses touristiques selon l'Enquête sur les voyages des Canadiens et l'Enquête sur les voyages internationaux	48 738
Partie intérieure des voyages internationaux	365
Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux	5 151
Demande intérieure (territoires)	124
Dépenses précédant le voyage	2 015
Commissions des agences de voyages	1 734
Rapprochement de la demande et de l'offre	-1 566
Total des rajustements	7 822
Demande touristique totale du Compte satellite du tourisme du Canada	**56 560**

Les dépenses effectuées par un voyageur avant un voyage, aux seules fins de ce voyage, constituent un autre ajout important. Ces dépenses comprennent les auto-caravanes, les caravanes classiques et les tentes-caravanes, les valises et ensembles de voyage, les tentes et l'équipement de camping ainsi que les sacs de couchage. On calcule ces dépenses au moyen de la méthode du bilan. Les exportations totales de ces produits

13. L'EDM est menée tous les deux ans dans les territoires. Toutefois, les années d'enquêtes ne correspondent pas à celles de la compilation du CSTC. Par conséquent, les estimations provenant de l'EDM de l'année qui précède la compilation du CSTC (dans le cas présent 2001) sont projetées à partir d'indicateurs des tableaux d' E-S.

sont soustraites de l'offre totale (comprenant les importations et les produits manufacturés) pour ces produits, afin d'obtenir l'utilisation totale pour le Canada. Les unités totales de chacun de ces produits sont par la suite multipliées par le prix approprié des entrées-sorties, en vue d'obtenir le total des revenus au titre des dépenses précédant un voyage.

On procède à un calcul spécial pour les commissions des agences de voyage dans le CSTC, ces chiffres ne figurant pas spécifiquement dans les enquêtes sur les voyages. Ceci implique de soustraire une portion des diverses dépenses en biens et services touristiques (p. ex., les billets d'avion et l'hôtel) et de la réaffecter aux services d'agences de voyages. Essentiellement, la demande de services d'agences de voyages est égale à l'offre, ces services étant utilisés presque exclusivement par des touristes. L'offre correspond uniquement aux commissions pour les services de préparation de voyages et les forfaits qui, dans les E-S, servent de mesures de la production de l'industrie des services de préparation de voyages.

Le rapprochement de la demande et de l'offre donne lieu à un rajustement final des données. Étant donné que les biens et services sont rapprochés du point de vue de la demande et de l'offre, on examine le ratio de biens et services touristiques pour un bien ou un service donné. Il arrive que ce ratio soit considéré comme trop élevé ou trop faible. Cela est particulièrement vrai dans le cas des biens et services pour lesquels les dépenses sont faibles. Ces questions sont traitées sur une base individuelle. Par exemple, si l'on additionne toutes les données au titre du transport aérien (à partir des deux enquêtes sur les voyages et ayant pris en compte la portion intérieure des voyages internationaux et les billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux), la demande totale au titre du transport aérien représente 80 % de l'offre totale. Les exclusions non touristiques de la demande au titre du transport aérien ne peuvent être responsables de cet écart de 20 %. Par conséquent, le total de 80 % est rajusté à la hausse, afin de rendre compte d'un ratio plus juste de la demande touristique et de l'offre touristique au titre du transport aérien. Dans certains cas, la demande touristique peut dépasser l'offre pour un bien ou un service donné. Les estimations de l'offre et de la demande sont examinées à nouveau, afin de déterminer lesquelles représentent la plus grande qualité statistique, et des rajustements sont effectués sur cette base.

Produit intérieur brut

Le PIB du tourisme et ses composantes, revenu du travail, revenu mixte et autres excédents d'exploitation, sont obtenus à partir du tableau des entrées des tableaux des entrées-sorties. Le PIB est calculé à nouveau sur la base des industries auxiliaires, tout comme l'offre, par la voie des données obtenues pour les industries auxiliaires ou, en l'absence de telles données, grâce à une répartition selon les proportions de l'offre. Les ratios de l'industrie pour la demande et l'offre sont par la suite utilisés pour calculer le PIB du tourisme. Autrement dit, si le ratio de la demande et de l'offre pour une industrie donnée est de 50 %, la moitié du PIB de cette industrie est attribuée au tourisme. Cette méthode permet en outre le calcul du revenu du travail, du revenu mixte et de l'excédent d'exploitation liés au tourisme.

Un calcul spécial est effectué pour obtenir le PIB pour les «autres industries ». Ces «autres industries» (tel que le commerce au détail) sont définies comme des industries non touristiques, ou des industries qui ne répondent pas aux critères s'appliquant aux industries touristiques, mais qui en tirent certains avantages. Autrement dit, elles produisent certains biens et services achetés par des touristes. Il s'agit notamment des produits d'épicerie, des boissons alcoolisées achetées dans des magasins, des dépenses précédant un voyage, des pièces, des réparations et du carburant de véhicules automobiles, ainsi que de certains autres biens et services divers (p. ex. des produits de toilette). Les données sur les dépenses des particuliers des E-S sont utilisées pour répartir ces valeurs entre les biens et services des E-S. Ces données sont par la suite transposées aux industries, à partir des proportions de la production pour ces biens et services. Les totaux sont ensuite multipliés par les proportions des entrées, afin que les composantes du PIB puissent être isolées.

Emploi

Tout comme le PIB, l'emploi est calculé au niveau de l'industrie. Par conséquent, le calcul de l'emploi repose sur les mêmes ratios d'industrie touristique que le PIB pour le calcul de la portion touristique de chaque industrie. Ainsi, si le ratio d'industrie touristique pour une industrie est de 50 %, la moitié de l'emploi de cette industrie est

attribuée au tourisme. Ce calcul est effectué pour toutes les industries liées au tourisme et les proportions sont agrégées, en vue d'obtenir l'emploi total lié au tourisme au Canada. Comme il est mentionné précédemment, les données sur l'emploi selon l'industrie se trouvent dans la Base de données sur la productivité du travail du SCENC. Les données disponibles sur l'emploi se situent encore une fois à un niveau d'industrie trop agrégé pour le CSTC. Les salaires et traitements, qui découlent du calcul du PIB, sont utilisés pour répartir l'emploi entre les industries auxiliaires.

Annexe C Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002[14]

Transport aérien

- 4811 - Transport aérien régulier
- 4812 - Transport aérien non régulier

Transport ferroviaire

- 4821 - Transport ferroviaire

Transport par eau

- 4831 - Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier
- 4832 - Transport sur les eaux intérieures par traversier

Transport par autobus

- 4851 - Services urbains de transport en commun
- 4852 - Transport interurbain et rural par autobus
- 4854 - Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 - Services d'autobus nolisés
- 4859 - Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Transport de tourisme et d'agrément

- 4871 - Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 - Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 - Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Taxis

- 4853 - Services de taxi et de limousine

Location et location à bail de véhicules automobiles

- 5321 - Location et location à bail de matériel automobile

Hôtels

- 7211 - Hébergement des voyageurs, (sauf 721114- Motels, et 721198- Tous les autres services d'hébergement des voyageurs)

Motels

- 721114 - Motels

Camping

- 721211 - Parcs pour véhicules de plaisance et terrains de camping

Autres services d'hébergement

- 721212 - Camps de chasse et de pêche
- 721213 - Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
- 721198 - Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

14. Le SCIAN 2002 remplace le SCIAN 1997 à partir de 2002. Les industries touristiques n'ont pas été touchées par ce changement. Les secteurs de l'information et de la technologie sont à la base du changement apporté.

Services de restauration

- 7221 - Restaurants à service complet
- 7222 - Établissements de restauration à service restreint
- 7224 - Débits de boissons (alcoolisées)

Loisirs et divertissements

- 51213 - Présentation de films et de vidéos
- 7111 - Compagnies d'arts d'interprétation
- 7112 - Sports-spectacles
- 7115 - Artistes, auteurs et interprètes indépendants
- 7121 - Établissements du patrimoine
- 7131 - Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 7132 - Jeux de hasard et loteries
- 7139 - Autres services de divertissement et de loisirs

Services de voyage

- 5615- Services de préparation de voyages et de réservation

Annexe D Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Transport

- Transport aérien, passager
- Transport ferroviaire, passager
- Transport par eau, passager
- Transport par autobus, interurbain, nolisé et d'excursion
- Taxis
- Location de véhicules
- Réparations et pièces de véhicules
- Carburant pour véhicules

Hébergement

- Hôtels
- Motels
- Camping
- Autres types d'hébergement (inclus pourvoiries, chalets commerciaux, chalets privés)

Services de restauration

- Repas provenant des services d'hébergement
- Repas provenant des restaurants
- Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement
- Boissons alcooliques provenant des restaurants
- Repas et boissons alcooliques provenant des autres services touristiques

Autres biens et services touristiques

- Loisirs et spectacles
- Service d'agences de voyages
- Frais de conférence
- Dépenses avant le voyage (inclus les tentes, l'équipement de camping, les sacs de couchage, les valises, les ensembles de voyage, les caravanes classiques, les auto-caravanes et les tentes-caravanes)

Autres biens et services non touristiques achetés par des touristes

- Produits d'épicerie
- Bière, vin et spiritueux achetés au détail
- Transport en commun et stationnement
- Autres biens et services (incluant les produits du tabac, les vêtements, les cartes et les souvenirs)

Annexe E Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2002

	Demande intérieure	Demande internationale (exportations)	Demande totale	Total de l'offre intérieure	Ratio de biens et services touristiques	Dépenses touristiques à l'étranger (importations)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)	(6)
	millions de dollars				pourcentage	millions de dollars
Biens et services						
Transport aérien, passager	7 964	2 797	10 761	11 290	95,3	...
Transport ferroviaire, passager	143	139	282	303	93,1	...
Transport par eau, passager	113	204	317	337	94,1	...
Autobus, interurbain, nolisé et d'excursion	459	363	822	872	94,2	...
Taxis	131	78	209	1 597	13,1	...
Location de véhicules	870	552	1 421	2 063	68,9	...
Réparations et pièces de véhicules	885	99	983	14 208	6,9	...
Carburant de véhicules	4 165	592	4 757	21 617	22,0	...
Total du transport	**14 729**	**4 824**	**19 553**	**52 287**	**37,4**	**6 408**
Hôtels	3 354	2 975	6 329	6 923	91,4	...
Motels	522	707	1 229	1 297	94,7	...
Camping	341	139	479	510	94,1	...
Autres types d'hébergement	457	503	960	1 071	89,6	...
Total de l'hébergement	**4 674**	**4 324**	**8 998**	**9 802**	**91,8**	**5 906**
Repas provenant des services d'hébergement	524	305	829	2 498	33,2	...
Repas provenant des services de restauration	3 873	1 945	5 818	30 088	19,3	...
Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement	252	150	403	1 691	23,8	...
Boissons alcooliques provenant des services de restauration	647	487	1 133	6 212	18,2	...
Repas et boissons alcooliques provenant des autres industries touristiques	248	119	367	1 876	19,6	...
Total de la restauration	**5 544**	**3 006**	**8 550**	**42 364**	**20,2**	**3 989**
Loisirs et spectacles	2 145	2 131	4 275	17 829	24,0	1 984
Services d'agences de voyages	2 727	229	2 956	2 972	99,5	...
Frais de conférence	130	58	188	205	91,8	...
Dépenses avant le voyage	2 015	0	2 015	2 015	100,0	...
Total des autres biens et services touristiques	**7 016**	**2 418**	**9 434**	**23 020**	**41,0**	**1 984**
Produits d'épicerie	1 561	779	2 340	62 325	3,8	...
Bière, vin, et spiritueux achetés au détail	336	155	491	13 316	3,7	...
Transport en commun et stationnement	124	77	201	2 143	9,4	...
Autres biens et services	4 461	2 533	6 994	2 016 247	0,3	...
Total des autres biens et services achetés par des touristes	**6 481**	**3 544**	**10 025**	**2 094 031**	**0,5**	**2 340**
Total des dépenses touristiques	**38 444**	**18 116**	**56 560**	**2 221 504**	**2,5**	**20 627**

Annexe F Produit intérieur brut et emploi pour les industries touristiques et non touristiques, Canada, 2002

Industries	Revenu du travail	Revenu net des entreprises individuelles	Autres[1]	PIB aux prix de base	Nombre d'emplois	Rénumération par emploi	PIB par emploi	Ratio du PIB du tourisme[2]
	millions de dollars				milliers	dollars		pourcentage
Activités touristiques								
Total du transport	3 691	41	1 794	5 526	77,9	47 900	71 000	34,8
Transport aérien	2 824	0	264	3 088	50,6	55 900	61 100	78,7
Transport ferroviaire	121	0	587	707	2,9	41 100	240 400	13,9
Transport par eau	97	0	39	136	1,9	52 700	73 600	11,5
Transport par autobus	312	6	138	456	9,8	32 600	46 700	31,2
Taxis	43	34	25	102	4,2	18 200	24 100	14,5
Location de véhicules	293	1	743	1 037	8,5	34 600	121 800	29,0
Total hébergement	3 603	197	1 908	5 708	160,5	23 700	35 600	66,4
Hôtels	2 699	155	1 469	4 322	107,3	26 600	40 300	66,3
Motels	382	26	203	610	19,2	21 300	31 900	70,3
Camping	222	9	100	331	13,0	17 800	25 500	79,2
Autres types d'hébergement	301	7	136	445	21,0	14 700	21 200	54,0
Restauration	2 362	97	439	2 898	144,7	17 000	20 100	17,3
Loisirs et spectacles	1 414	115	524	2 052	65,5	23 400	31 400	22,1
Agences de voyages	1 280	30	424	1 734	41,8	31 400	41 600	92,2
Total des industries touristiques	12 349	481	5 090	17 919	490,3	26 200	36 600	34,3
Autres industries	3 473	169	1 758	5 400	120,8	30 200	44 800	...
Total des activités touristiques	15 822	650	6 848	23 319	611,1	27 000	38 200	...
Activités non touristiques								
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7 813	2 263	12 475	22 550	417	24 200	54 100	...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	11 475	158	41 840	53 474	153	76 200	350 100	...
Services public	6 458	11	20 826	27 295	93	69 400	292 700	...
Construction	40 472	6 649	10 654	57 775	910	51 800	63 500	...
Fabrication	98 198	425	81 923	180 546	1 951	50 600	92 600	...
Commerce de gros	35 925	802	16 327	53 054	812	45 300	65 400	...
Commerce de détail	41 219	3 750	13 467	58 437	1 849	24 400	31 700	...
Transport et entreposage	25 778	2 400	13 408	41 587	628	44 900	66 300	...
Industrie de l'information et industrie culturelle	17 984	181	17 998	36 163	374	48 700	96 800	...
Finances, assurances, service immobiliers et de location	52 201	33 391	114 666	200 258	982	87 300	204 100	...
Services professionnels, scientifiques et techniques	34 103	6 941	7 127	48 172	874	47 000	55 100	...
Service administratifs, service de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement	16 395	2 000	4 652	23 047	636	29 000	36 300	...
Service d'enseignement	1 349	801	158	2 308	88	24 500	26 200	...
Soins de santé et assistance sociale	11 750	12 169	3 264	27 183	551	43 500	49 400	...
Autres industries[3]	176 365	2 802	34 431	213 597	4 654	38 500	45 900	...
Total des activités non touristiques	577 485	74 744	393 217	1 045 445	14 972	43 600	69 900	...
Total de l'économie	**593 307**	**75 393**	**400 065**	**1 068 765**	**15 583**	**43 000**	**68 600**	**...**
Dont: secteur des entreprises	**447 042**	**75 393**	**374 161**	**896 596**	**12 677**	**41 300**	**70 800**	**...**

1. Inclus autre excédent d'exploitation, les autres taxes à la production (excluant les taxes sur les produits) et les autres subventions à la production.
2. Pourcentage du produit intérieur brut (PIB) d'une industrie donnée qui fut généré en comblant la demande touristique. Le "PIB total de l'industrie" doit être interprété au sens large puisqu'il inclut aussi les activités reliées au transport des marchandises.
3. Inclus également les administrations publiques et les institutions à but non lucratif.

Glossaire

Biens de consommation durables à usage unique (Dépenses « précédant un voyage ») Dans le CSTC, cinq biens de consommation à usage unique, qui sont utilisés principalement pour voyager (autocaravanes, tentes-roulottes, bagages, tentes et équipement de camping, et sacs de couchage) sont inclus, peu importe quand ils ont été achetés.

Biens et services touristiques Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs ou, pour lesquels les dépenses inscrites au budget des visiteurs prennent une place significative.

Compte des entrées-sorties Les comptes d'entrées-sorties (E-S) se composent de plusieurs éléments, soit les tableaux d'entrées-sorties (qui comprennent les tableaux des entrées, des sorties et de la demande finale) pour l'économie nationale ainsi que celle des provinces et des territoires, les tableaux des flux du commerce interprovincial, les tableaux d'impact et un certain nombre de tableaux supplémentaires portant sur les marges telles les marges du commerce de détail, du commerce de gros, de transport et d'impôt.

Compte satellite Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes économiques nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système de comptabilité nationale, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer leur importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries dans l'ensemble de l'économie

Consommation intermédiaire La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés comme facteurs pour un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe; les biens et les services peuvent être soit transformés, soit détruits par le processus de production.

Coût des facteurs Une évaluation traduisant le coût des facteurs de production (travail et capital). Elle correspond à la valeur restante, une fois enlevés des prix du marché tous les impôts et subventions applicables.

Demande touristique La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Demande touristique intérieure La demande touristique intérieure représente les dépenses des résidents canadiens au Canada, en biens et services produits au pays.

Demande intérieure finale Somme des dépenses personnelles en biens et services de consommation, des dépenses courantes nettes des administrations publiques en biens et services, de la formation brute de capital fixe des administrations publiques ainsi que celle des entreprises.

Dépenses personnelles en biens et services de consommation Dépenses des ménages en biens de consommation neufs et en services de consommation, et marges sur biens usagés. Les dépenses nettes de fonctionnement des associations de particuliers au service des ménages sont aussi incluses, sous "services de consommation".

Dépenses « précédant un voyage » Voir Biens de consommation durables à usage unique.

Domaine de la production Le domaine de la production comprend (a) la production de tous les biens ou de tous les services individuels ou collectifs fournis ou destinés à être fournis à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens et des services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services; (b) la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital; (c) la production pour compte propre des services de logements occupés par leurs propriétaires et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré; (d) la production de logiciels pour compte propre.

Données repères Les données repères sont les valeurs obtenues à partir d'observations de meilleure qualité et servant d'étalon pour calibrer les valeurs obtenues de sources moins fiables. Par exemple, les valeurs annuelles du PIB tirées d'enquêtes annuelles détaillées ou de recensements dans le cadre équilibré des comptes d'entrées-sorties constituent les données repères pour les indicateurs mensuels du PIB , lesquels sont généralement fondés sur des données provenant d'enquêtes mensuelles par sondage.

Emploi L'emploi correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes d'une industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner, qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière.

Emploi attribuable au tourisme L'emploi attribuable au tourisme est une mesure de l'emploi dans les industries touristiques et non touristiques. Il se définit en fonction d'une estimation du nombre d'emplois plutôt que du nombre d'heures de travail. Ainsi, une personne travaillant 10 heures par semaine a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine.

Enquête sur la population active (EPA) L'Enquête sur la population active est une enquête mensuelle auprès des ménages qui recueille des renseignements sur les caractéristiques démographiques des personnes employées et en chômage, notamment sur l'âge, le sexe, les relations familiales, l'état matrimonial, la profession et l'industrie de même que des données sur les caractéristiques et l'expérience antérieure de travail des personnes actuellement inactives. Voir l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH).

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) L'EERH est une enquête mensuelle par sondage réalisée auprès des établissements et visant à mesurer les niveaux et les variations d'un mois à l'autre de l'emploi (nombre d'employés), des heures de travail rémunérées et des revenus hebdomadaires moyens. Ces mesures sont regroupées selon l'industrie et sont classées selon la région géographique. Voir l'Enquête sur la population active.

Ensemble de l'économie L'ensemble de l'économie comprend toutes les unités institutionnelles qui résident sur le territoire économique du Canada. Ou bien, elle se compose de tous les agents dans tous les secteurs des résidents, soit le secteur des entreprises, le secteur des administrations publiques et le secteur des particuliers.

Environnement habituel La définition de « l'environnement habituel » de l'Organisation mondiale du tourisme et des Nations Unies : « correspond aux limites géographiques à l'intérieur desquelles un individu se déplace pour les activités de sa vie courante. ». À des fins opérationnelles, avant l'année de référence de 2005, au Canada ce concept d'« environnement habituel » était défini comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Mais, lorsque l'on franchit une frontière internationale, cela est considéré comme « hors de l'environnement habituel », peu importe la distance parcourue.

Établissement L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables qui permettent d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir la structure complète de la valeur brute de la production (ventes totales ou livraisons et stocks), le coût des matériaux et des services, ainsi que la main-d'œuvre et le capital entrant dans la production.

Excédent d'exploitation L'excédent d'exploitation est un solde dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties. Pour les industries du secteur des entreprises, il représente le rendement du capital de l'entreprise constituée en société. Il se compose des bénéfices bruts (y compris les créances irrécouvrables et les dons de bienfaisance) des sociétés et des entreprises publiques (EP) avant impôt sur le revenu, y compris les provisions pour consommation de capital (secteur des sociétés et secteur des entreprises non constituées en société), les revenus divers de placements, les dividendes versés moins les dividendes reçus, l'intérêt versé net de l'intérêt reçu et l'ajustement de la valeur des stocks (ajustement apporté pour tenir compte de la variation de la valeur des stocks non agricoles résultant de la variation des prix). Sont exclus du stock d'exploitation les gains et pertes de détention comme les gains en capital réalisés sur la vente d'actifs.

Exportations (interprovinciales et internationales) Les exportations sont les recettes tirées des ventes de marchandises ou de services à d'autres provinces, territoires ou pays.

Exportations touristiques Les exportations attribuables au tourisme comprennent les dépenses des visiteurs étrangers, en biens et services produits au Canada. Cela comprend des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

Facteurs de production Il existe, en gros, deux facteurs de production: le travail et le capital. Lorsque combinés leur utilisation engendrent une production économique.

Formation brute de capital fixe La formation brute de capital fixe est la valeur totale des acquisitions, moins les cessions d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certains ajouts à la valeur des actifs non produits (comme les gisements ou les améliorations majeures de la quantité, de la qualité ou la productivité des terres) réalisés par l'activité productive des unités institutionnelles.

Importations (interprovinciales et internationales) Les importations sont des paiements pour des biens et des services provenant de l'étranger ou d'autres provinces ou territoires. Les importations sont évaluées CAF (coût, assurance et fret inclus), y compris les droits de douane à la frontière du pays, de la province ou du territoire exportateur.

Importations touristiques Les importations touristiques comprennent les dépenses des touristes canadiens en biens et services étrangers lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du Canada.

Impôts sur la production Il s'agit des impôts payés par les entités commerciales et non commerciales, y compris les personnes, qui ne sont pas liés à une activité productive. Les impôts indirects sur la production sont perçus par les trois paliers de gouvernement. Les impôts fédéraux comprennent les impôts sur le capital perçu des sociétés, les primes versées à la Société d'assurance-dépôts du Canada et les contributions versées à la Commission canadienne du lait. Les impôts provinciaux comprennent les droits liés aux permis d'utilisation de véhicules automobiles (personnels et commerciaux), les droits de cession immobilière et l'impôt sur le capital. Les impôts locaux comprennent les impôts fonciers, les impôts sur les lotissements et les taxes sur le transfert d'actes de concession.

Impôts sur les produits Il s'agit de la somme des impôts perçus sur les biens et services en sus de leurs prix à la production. Ils sont payés par les industries appartenant et n'appartenant pas au secteur des entreprises sur leurs achats courants et par les utilisateurs finals comme les ménages sur toutes leurs dépenses. La taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), les taxes de vente provinciales, les taxes d'accise fédérales, les droits sur les importations et les taxes sur les carburants sont autant d'exemples d'impôts indirects sur les produits. À l'inverse des impôts indirects sur la production, ces impôts sont perçus sur la quantité ou la valeur des biens et services produits ou achetés dans l'économie. Ces impôts font partie des marges sur les impôts dans les comptes d'entrées-sorties. Avec les marges commerciales et de transport, ces impôts représentent l'écart entre les valeurs des prix à la production et celles des prix d'achat de biens et services.

Industrie Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou

similaires.

Industries touristiques Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Marges Les marges sont les éléments de coût supplémentaires qui représentent l'écart entre les prix de base modifiés et les prix d'achat. Les comptes d'entrées-sorties comprennent sept différents types de marges, soit les marges de détail, les marges de gros, les marges d'impôt, les marges de transport, les marges de gaz, les marges d'entreposage et les marges de pipeline.

Marge d'impôt Une marge d'impôt est le total des impôts sur les produits applicables à l'utilisation intermédiaire ou finale d'un bien ou d'un service donné. Une marge d'impôt est estimée pour chaque bien et service utilisé par chaque industrie et pour chaque catégorie de la demande finale, indiquant le montant total d'impôt sur les produits payé à l'achat du bien ou du service. La marge d'impôt totale pour une industrie ou pour une catégorie de demande finale correspond au total de ces marges payées sur tous les biens et les services consommés.

Offre L'offre d'un bien ou d'un service est la somme des valeurs de sa production intérieure (de tous les secteurs), plus les importations, plus les sorties de stocks nettes durant une période comptable. Mesurée aux prix de base modifiés, l'offre d'un bien ou d'un service est par définition égale à sa demande ou à son aliénation (aux prix de base modifiés) durant la même période comptable.

Offre intérieure du tourisme L'offre intérieure de biens et services touristiques est égale à la production totale au Canada des biens et services touristiques produits principalement par les industries du tourisme. Toutefois, les biens et services touristiques ne sont pas achetés uniquement par les visiteurs; par conséquent, l'offre est supérieure à la demande du tourisme. Par exemple, une petite partie seulement des services de restauration est consommée par les visiteurs, la majeure partie étant pour consommation locale. De plus, les importations ne sont pas incluses. Par exemple, la vente d'un billet d'avion auprès d'un transporteur aérien étranger est exclue du calcul de l'offre.

Produit intérieur brut (PIB) Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

PIB au coût des facteurs Le PIB d'une industrie au coût des facteurs est égal à la somme de ses revenus des facteurs, c.-à-d. la somme des salaires et traitements, du revenu supplémentaire du travail, du revenu mixte et des autres excédents d'exploitation.

PIB aux prix de base Le PIB aux prix de base correspond au PIB aux prix du marché déduction faite des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB aux prix de base correspond également au PIB traditionnel au coût des facteurs plus les impôts moins les subventions sur les facteurs de production (main-d'œuvre et capital).

PIB aux prix du marché Le PIB aux prix du marché est égal au PIB aux prix de base plus les impôts moins les subventions sur les produits. Il est aussi égal au PIB selon les dépenses.

PIB généré par le tourisme Le PIB généré par le tourisme peut être défini comme la valeur de production sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région, de biens et de services achetés par des touristes. Dans le CSTC, le PIB est calculé aux prix de base, et on ne mesure que le PIB direct. Le PIB est aussi indirectement généré en amont de la chaîne de production des biens et services. Même si ces effets indirects peuvent être reliés au tourisme, ils ne sont pas inclus dans le PIB.

PIB par industrie Le PIB d'une industrie donnée (également appelé « valeur ajoutée ») correspond aux sorties de l'industrie moins la valeur des entrées intermédiaires achetées auprès d'autres industries, que ce soit au pays ou à l'étranger. La valeur ajoutée est une mesure de la contribution d'une industrie à la valeur de sa production déduction faite de la valeur des entrées intermédiaires. Le PIB par industrie de l'économie dans son ensemble correspond à la somme des valeurs ajoutées par toutes les industries résidentes du Canada.

PIB par industrie aux prix de base Évalué aux prix de base, le PIB d'une industrie correspond à la somme de ses revenus des facteurs (salaires et traitements, revenu supplémentaire du travail, revenu mixte et autres excédents d'exploitation) plus les impôts sur la production moins les subventions à la production.

PIB par industrie aux prix du marché Le PIB d'une industrie aux prix du marché est égal à son PIB aux prix de base plus les impôts sur les produits moins les subventions sur les produits.

PIB selon les dépenses Le PIB selon les dépenses correspond au total des ventes finales de la production courante ou aux dépenses finales aux prix d'acquisition (incluant la valeur libre de franchise des exportations de biens et services mais excluant la valeur libre de franchise des importations de biens et services).

PIB selon les revenus Le PIB selon les revenus est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts moins les subventions sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut.

Prix à la production Il s'agit d'une évaluation des biens et services qui comprend le prix reçu par le producteur à la livraison à l'établissement (dans le cas d'un bien ou service produit au pays) ou la valeur coût, assurance et fret (CAF, dans le cas d'un bien ou service importé) à la frontière canadienne, excluant les marges telles que la marge sur le transport ou la marge commerciale et les impôts ou les frais applicables, mais incluant les droits sur les importations.

Prix d'acquisition Le prix d'acquisition correspond au montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui; le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis.

Prix de base Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur facteurs de productions. Voir prix de base modifié.

Prix de base modifié Le prix de base modifié d'un bien ou d'un service est le prix de vente aux portes de l'établissement producteur excluant les taxes de vente et d'accise perçues après la dernière étape de production. Ce prix comprend les subventions, en ce sens qu'il n'est pas rajusté pour tenir compte des subventions reçues par le producteur. Le prix de base modifié est le prix de transaction le plus facile à observer. Il est égal au prix d'achat moins la marge de transport, la marge commerciale et la marge d'impôt au moment de la livraison du produit à l'acheteur. La production de l'industrie (sorties) et la consommation intermédiaire (entrées) sont mesurées dans les comptes d'entrées-sorties canadiens aux prix de base, contrairement à l'évaluation aux prix de base recommandée par le SCENC de 1993 selon laquelle le prix de vente décrit ci-dessus doit être rajusté pour tenir compte des subventions.

Prix du marché Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts et subventions applicables. Voir coût des facteurs.

Production La production comprend les biens et les services qui sont produits dans un établissement, et qui deviennent utilisables en dehors de cet établissement, plus tout bien et service produit pour usage final propre.

Production économique La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui utilise des intrants de travail, de capital et de biens et services dans le but de produire des extrants de biens ou services.

Produits Les produits, aussi appelés « biens et services » sont le résultat de la production. Ils sont échangés et utilisés à diverses fins : entrées intermédiaires pour la production d'autres biens et services, consommation finale ou investissement.

Ratio de biens et services touristiques Le ratio de biens et services touristiques est le ratio de la demande touristique par rapport à l'offre pour un bien ou un service touristique donné. Ce ratio mesure la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes Il fournit en outre les outils pour la conversion des données classées selon les biens et services en données classées selon les industries.

Ratio d'industrie touristique Il s'agit du ratio de la demande touristique pour tous les biens et services produits par une industrie donnée par rapport à sa production totale de biens et services. Ce ratio à usage interne, sert à divers calculs afin de produire le CSTC à un niveau détaillé (mais non publié). Il est utilisé particulièrement, pour calculer le PIB et l'emploi attribuables au tourisme selon l'industrie.

Ratio du PIB généré par le tourisme Il est calculé à partir du PIB généré par le tourisme, qui est comparé au PIB total de l'industrie (c.-à-d. le PIB touristique plus le PIB non touristique). Le ratio sert à déterminer dans quelle mesure la production d'une industrie particulière est attribuable au tourisme

Recensement Un recensement est une collecte de renseignements sur les caractéristiques pertinentes auprès de toutes les unités d'une population donnée.

Revenu du travail Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), les allocations de retraite.

SCIAN Voir Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Salaires et traitements Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Subventions à la production Les subventions sont des paiements courants que les administrations publiques (nationales ou étrangères) font à des entreprises sans réciprocité. Les subventions à la production sont versées aux entreprises qui mènent des activités données. Les subventions au titre de la main-d'œuvre versées sur la base de l'emploi ou de la formation de certaines personnes et les subventions destinées à réduire la pollution sont des exemples de subventions à la production.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries utilisé pour regrouper les producteurs en industries en fonction de la similitude de leurs procédés de production. Élaboré conjointement en 1997 par le Canada, le Mexique et les États-Unis, le SCIAN offre un cadre commun de classification assurant la comparabilité des statistiques industrielles produites par les trois pays.

Système des comptes économiques nationaux (SCEN) Le Système des comptes économiques nationaux (SCEN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système des comptabilité nationale, 1993.

Tableaux d'entrées-sorties Les tableaux d'entrées-sorties font partie des comptes de production du SCEN. Ils font état de la production de biens et services, du revenu généré par le processus de production et des flux de biens et services dans le système économique entre les producteurs et les consommateurs. Les agents impliqués dans le processus de production sont les particuliers (personnes ou ménages), les établissements (unités de production des entreprises et des administrations publiques), les entités non commerciales comme les institutions sans but lucratif et les administrations publiques.

Territoire économique Le territoire économique d'un pays englobe le territoire géographique, plus l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental, ainsi que les enclaves territoriales de ce pays à l'étranger (ambassades, consulats, bases militaires, etc.).

Tourisme La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit: "les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs."

Utilisation L'utilisation d'un bien ou d'un service est la somme de son utilisation intermédiaire (par tous les secteurs) et de son utilisation finale à titre de dépense personnelle, de formation de capital fixe (par tous les secteurs), de dépenses courantes des administrations publiques, d'exportations et d'entrées en stocks nettes. Lorsque mesurée au prix de base, l'utilisation totale ou *la demande* est égale à l'offre.

Visiteurs Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Voyage-personne Un voyage-personne pour un non-résident commence chaque fois que le voyageur non-résident entre au Canada. Le voyage-personne se termine lorsque le voyageur quitte le Canada. Pour un résident, un voyage-personne débute chaque fois qu'il quitte son « environnement habituel ». Il se termine lorsque le voyageur revient à son « environnement habituel ».

Voyageur international L'expression "voyageur international" englobe toutes les personnes arrivant au Canada qui passent à un bureau des Douanes, et voyageant soit par affaires, pour le plaisir ou pour tout autre motif. L'expression "voyageur international" se divise en trois groupes : voyageur non-résident, voyageur résident et autre voyageur.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad et Kotsovos, Demi, *Compte satellite du tourisme du Canada, 2000*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 48, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2005.

Kemp, Katharine et Shaila Nijhowne, *Study of the Canadian Tourism Satellite Account: CTC Strategy Paper, Phase II*. Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, Ottawa, mai 2005.

Lapierre, Jocelyn et Hayes, Duane *Le Compte Satellite du Tourisme*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 31, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juillet 1994.

Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des communautés européennes, Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale du tourisme. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des communautés européennes, Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses - Estimation trimestrielles Deuxième trimestre 2007*. Division des comptes des revenus et dépenses, no. 13-001 au catalogue, septembre 2007.

_____, *Enquête sur les voyages des Canadiens, 2002*. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, no. 87-212 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2004.

_____, *Indicateurs nationaux du tourisme - Estimations trimestrielles, Deuxième trimestre 2007*. Division des comptes des revenus et dépenses, no. 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2007.

_____, *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2002-2003*. Division des entrées-sorties, no. 15-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2007.

_____, *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2000-2001*. Division des entrées-sorties, no. 15-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2005.

_____, *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 55, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.

_____, *Voyages internationaux 2002*. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, no. 66-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2004.

_____, *Voyages internationaux 2000*. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, no. 66-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2001.

Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des ux nanciers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Les articles sont accessibles via notre site Web à www.statcan.ca, en téléphonant au (613) 951-3810, par couriel à iead-info-dcrd@statcan.ca ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21^{e} étage, édi ce R.H. Coats , 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.

2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.

3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.

4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.

5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure nale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.

6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.

7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.

8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.

9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'in ation par les salaires», tiré à par t de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.

10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.

11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.

12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense nale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.

13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.

14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.

15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.

16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le dé de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.

18. «Étude sur le ux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.

19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.

20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.

21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.

22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n 3, avril 1993.

23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.

24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.

25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.

26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993

27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.

28 «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.

29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.

30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.

31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.

32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.

33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et nanciers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.

34. «Une introduction aux produits nanciers dér ivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.

35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.

36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.

37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.

38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.

39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* , premier trimestre 2002.

40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.

41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.

42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.

43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.

44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.

45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.

46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.

47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.

48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2005.

49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisème trimestre 2005.

50. «Tendances récentes du nancement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.

51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2006.

53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.

54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.

55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2007.

57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2007.